

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 793'000.--
pour les travaux de restauration de la façade sud
du Château (étape XXII)**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 juillet 2008. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Fabienne Renaut-Carrard, Josy Tessa, Diego Artieda, Daniel Bercher, Jacques Fivaz en remplacement de Raoul Ibanez, Christian Pauli, Jean-Claude Ruchet, Jérôme Wuillamoz et Catherine Carp, désignée rapporteur.

Etaient également présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal et François Armada, URBAT. Nous les remercions de nous avoir apporté les compléments d'information nécessaires à la compréhension du préavis.

En préambule, il est intéressant de rappeler qu'il existe une convention qui stipule que toute rénovation et reconstitution historique est prise en charge par l'ARCHY (l'Association pour la restauration du château) et que tout ce qui concerne les travaux de modernisation sont à la charge de la Commune.

La période de référence pour la rénovation du Château se situe entre la fin de l'époque Savoyarde et le début de la Bernoise soit entre l'an 1500 et l'an 1540.

Les frais relatifs aux aménagements de la zone sanitaire, en jaune sur le plan de la page 5/10, soit le couloir 121, les WC 122 et le local 123 seront à la charge de la Commune.

Le local 123 sera utilisé comme lieu de dépôt. Il y a une porte qui donne dans le couloir 121 et un accès à la petite cour 124.

La rénovation de l'escalier extérieur, soit de la barrière, des marches et du palier, est comprise dans la rénovation de la façade.

Les aménagements du pied de la façade et de la place du parking feront l'objet d'un autre préavis.

L'étude relative à la mise en place d'un ascenseur est bientôt terminée. L'option de le faire sur la façade sud a été définitivement abandonnée.

Par le présent préavis, le Conseil communal approuve formellement les choix qui sont proposés par l'ARCHY. La direction technique des travaux est faite par Monsieur Michel DuPasquier, architecte de l'ARCHY, en concertation avec URBAT. L'ARCHY mandate les entreprises avec lesquelles elle a l'habitude de travailler et dont elle est satisfaite.

Les travaux intérieurs seront exécutés cette année et la façade dès mars 2009. Suivront ensuite les travaux d'aménagement du pied de la façade et de la place.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas remplacer la protection en filet sur les échafaudages par un plastique qui permettrait de travailler par temps de pluie. Monsieur Armada répond que cela n'a pas été un handicap lors des étapes précédentes et que suffisamment de temps a été prévu pour ne pas devoir travailler par temps de pluie.

Enfin, page 9/10, le poste 221 concerne la menuiserie extérieure et le poste 273 la menuiserie intérieure.

Conclusion:

La Commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis numéro 31 tel que proposé par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 15 juillet 2008


Catherine Carp